REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°11/NOVEMBRE/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2014

NOTA :
Le Maire certifie que :
- la convocation a été adressée le :
  4 novembre 2014
- le compte rendu du Conseil municipal
  a été affiché en Mairie le :
19 novembre 2014
P/O Le Maire et par délégation
La 2ème adjointe

Françoise LAMBERT

L'an deux mille quatorze le douze novembre à dix-sept heures s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal de La Possession sous la présidence de Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSE - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE - Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Marie Line TARTROU - Jean Luc BILLAUD - Daniel FONTAINE - Edith LO PAT - Fred JULENON - Christophe DAMBREVILLE - Simone CASAS (affaires n°01 à 10) - Benoît CANTE - Laurent BRENNUS - Anaïs HERON - Jérémie BORDIER - Marie Andrée LACROIX FAVEUR - Erick FONTAINE - Anne Flore DEVEAUX - Robert PHILIPPE (affaires n°01 à 23 et 25 à 27) - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :
Jean François DELIRON - Philippe ROBERT (affaire n°24)

ÉTAIENT REPRESENTES :
Françoise LAMBERT (procuration à Robert TUCO) - Rosaire MINATCHY (procuration à Anaïs HERON) - Jean Marc VISNELDA (procuration à Pascal PARISSE) - Huguette GONNEAU (procuration à Jacqueline LAURET) - Christel VIRAPIN (procuration à Jocelyne DALELE) - Simone CASAS (affaires n°11 à 27 procuration à Michèle MILHAU) - Eve LECHAT (procuration à Vanessa MIRANVILLE) - Jocelyn DE LAVERGNE (procuration à Marie Andrée LACROIX FAVEUR)

.....

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance. Monsieur Benoît CANTE ayant obtenu la majorité des voix a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a déclaré la séance ouverte.

.....

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20141112-11NOV2014-DE
Date de télétransmission : 02/12/2014
Date de réception préfecture : 02/12/2014

AFFAIRE N°11 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2013

Historique

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément au cadre comptable et budgétaire, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé doit faire l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil municipal.

Les éléments d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

Objet

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2013 MODALITES DE CALCUL

A la clôture de l'exercice 2013,

1. en section d'exploitation :

Le total des recettes de l'année s'élève à :	144 019.79 €
Le total des dépenses de l'année s'élève à :	45 138.37 €
Le résultat d'exploitation s'établit donc par différence à :	98 881.42 €
auquel il convient d'ajouter la quote-part du résultat d'exploitation 2012 reporté :	151 003.81 €
Le solde d'exécution, en exploitation atteint donc	**249 885.23 €**

2. en section d'investissement

Le total des recettes de l'exercice atteint :	33 978.35 €
auquel s'ajoute la part de l'excédent 2012 d'investissement reporté :	616 448.97 €
portant le total des recettes d'investissement **(A)** à :	**650 427.32 €**

Le total des dépenses de l'exercice atteint :	53 502.94 €
auquel s'ajoute le déficit d'investissement 2012 reporté, soit :	- €
portant le total des dépenses d'investissement **(B)** à :	**53 502.94 €**
soit un résultat excédentaire de la section d'investissement de (A-B)	**596 924.38 €**

auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2013**(C)** :	**13 754.12 €**
constitué par la différence :	
des restes à réaliser en dépenses d'investissement :	39 851.88 €
des restes à réaliser en recettes d'investissement :	53 606.00 €

Il ressort une ressource de financement de la section d'investissement 2013 de (A - B + C) :	**610 678.50 €**

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20141112-11NOV2014-DE
Date de télétransmission : 02/12/2014
Date de réception préfecture : 02/12/2014

En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2013, on constate :

un excédent de clôture en exploitation de :	249 885.23 €
une ressource de financement de l'investissement de :	610 678.50 €
D'où un excédent net global d'exécution de	**860 563.73 €**

Considérant que les résultats sont positifs dans les deux sections, Madame le Maire propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation et l'excédent de la section d'investissement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

- Report du résultat d'investissement au compte R 001 : 596 924.38€
- Report du résultat d'exploitation au compte R002 : 249 885.23€

Le Conseil municipal,
- vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2013,
- vu l'avis favorable de la commission aménagement et cadre de vie qui s'est réunie en date du 27 octobre 2014,
- vu l'avis favorable de la commission de l'administration générale qui s'est réunie en date du 3 novembre 2014,
- après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés,**

Oppositions :
1. Jocelyn DE LAVERGNE
2. Marie-Andrée LACROIX FAVEUR
3. Anne-Flore DEVEAUX
4. Philippe ROBERT

- approuve le résultat du budget annexe du service de l'assainissement de l'exercice 2013,
- affecte ce résultat tel que ci-dessus décrit,
- autorise Madame le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout acte y afférent.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme
P/O Le Maire et par délégation
La 2ème adjointe

Françoise LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20141112-11NOV2014-DE
Date de télétransmission : 02/12/2014
Date de réception préfecture : 02/12/2014